



Publié sur le site internet de la Commune le 18 décembre 2024

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS**

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2024_137	Vote du Budget Primitif 2025 – Budget général de la Commune	Approbation Unanimité
DEL2024_138	Vote des subventions de fonctionnement aux associations – Année 2025	Approbation Unanimité

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2024_137 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 17 décembre 2024

Nomenclature : 7 1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 04 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, BERNARD Patrick, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire, M. BONHOURE Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane, Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline, Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. ROUX Gilles, Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 13

M. GOMEZ David a été élu secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2025 – Budget général de la Commune

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal, L2311-1 et suivants relatifs aux finances communales ;

Vu l'intérêt de voter le budget primitif dès la fin de l'exercice précédent afin de commencer le nouvel exercice avec des documents opérationnels ;

Considérant que le budget primitif 2025 de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 375 900.00 €	1 079 200.00 €
RECETTES	2 375 900.00 €	1 079 200.00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2025 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

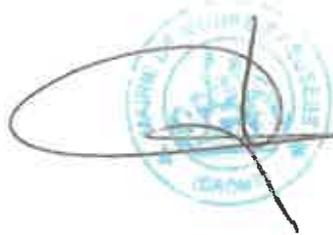
Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 13 + 4 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0



Date de convocation : 04/12/2024

Présenté par Le Maire (1),

A Mours-Saint-Eusèbe, le 17/12/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Mours-Saint-Eusèbe, le 17/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AVRIL Jérôme	
BARNERON Séverine	
BELLANGER Lionel	
BERNARD Patrick	
BONHOURE Nicolas	
BOURNE Céléna	
DESSEMOND Ariette	
FRANQUET BOURGEON Charline	
GOMEZ David	
GRAILLAT Colette	
GUICHARD Valérie	
GUILHOT Caroline	
GUILLEMINOT Karine	
LARRA Stéphane	
PALLAIS Gilbert	
PICCA Serge	
ROUX Gilles	
ROUX Josiane	
SGRO Fabienne	
SOARES ROIBET Amandine	

S'LO

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

THOMASSET Alexandre	
WILHELM Nicolas	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mours-Saint-Eusèbe, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2024_138 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 17 décembre 2024

Nomenclature : 7.5 - Subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 04 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céliéna.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, BERNARD Patrick, BONHOURS Nicolas, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire, M. BONHOURS Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane, Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline, Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. ROUX Gilles, Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 13

M. GOMEZ David a été élu secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions de fonctionnement aux associations – Année 2025

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative à l'organisation des Associations ;

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les attributions de subventions aux associations ;

Considérant la nécessité d'aider financièrement les associations afin qu'elles puissent organiser au mieux leurs activités ;

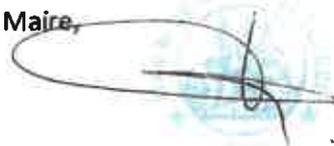
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** le versement des subventions de fonctionnement aux associations telles que définies dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire Subventions 2024	Subventions 2025
ENSEMBLE MUSICAL DES AINES RURAUX	200.00 €	200.00 €
A N A C R	100.00 €	100.00 €
ACCA	150.00 €	150.00 €
AMICALE DU CLUB DES AINES	500.00 €	500.00 €
DONNEURS DE SANG	150.00 €	150.00 €
ADAPEI LES COLOMBES	100.00 €	100.00 €
AMICALE LAÏQUE MOURS	6 000.00 €	6 000.00 €
ECLAT D'LIRE	1 000.00 €	1 000.00 €
PREVENTION ROUTIERE	150.00 €	150.00 €
TOTAL	8 350.00 €	8 350.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD